

A R R E T E N° 125/2024-PM/EW/MC/JR

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR  
**LE CHEMIN GRAND TAMPON – LE CHEMIN DE LA POINTE –  
LE CHEMIN ROBIN – LE CHEMIN DES CAFEIERS**  
**DU 11 MARS 2024 AU 12 AVRIL 2024**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON**

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Route ;  
VU le Code Pénal ;  
VU la demande formulée par CC Travaux Publics en date du 20/02/2024 ;  
VU les bons de commande en date 06/02/2024 ;  
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **le chemin Grand Tampon, le chemin de la Pointe, le chemin Robin et le chemin des Caféiers** afin de permettre les travaux de curage de caniveaux par CC Travaux Publics ;  
DANS l'intérêt de la sécurité publique ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Du lundi 11 mars 2024 au vendredi 12 avril 2024, de 7h00 à 15h00, **le chemin Grand Tampon, le chemin de la Pointe, le chemin Robin et le chemin des Caféiers** sont soumis aux prescriptions ci-après définies, en fonction des besoins et au droit des travaux :

- Circulation réglée par alternat par piquets K10
- Stationnement interdit
- Vitesse limitée à 30 km/h à l'approche et au droit des travaux.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire temporaire est installée par CC Travaux Publics.

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de Service de police municipale et le responsable de CC Travaux Publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est **affiché** et **publié**.

Fait à TAMPON, le 23 février 2024

**LE MAIRE**

  
Par Délégation de Fonction  
Charles-Emile GONTHIER  
3ème Adjoint